





REPUBLIQUE FRANCAISE \*\*\*\*\*

*DEPARTEMENT DE LA REUNION* \*\*\*\*\*

COMMUNE DE SAINT-LEU

# EXTRAITS DU PROCES-VERBAL **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°: 13/14092022** 

OBJET: Les écoles de Saint-Leu à l'ère du numérique - Approbation du projet et du plan de financement au titre du REACT-UE

Présents :	26
Procurations :	08
Votants :	34
Abstentions:	0

NOTA: Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance **Bruno DOMEN** 

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence

### Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

de Bruno DOMEN - Maire.

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), Mme BERNON Nadège (2eme Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3eme Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5eme Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8eme Adjoint), Mme ANAMALE Marie-Claude (9eme Adjointe)

Les Conseillers Municipaux: Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, VERMINARDI Mylène née GOAR. M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

# Absents représentés :

M. LUCAS Philippe (4eme Adjoint) procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)

M. BADAT Rahfick (6eme Adjoint) procuration à

M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)

Mme. BELIN Gisèle (7eme Adjointe) procuration à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)

M. MAILLOT Bertrand (10eme Adjoint) procuration à

Mme. SORET Pascaline (Conseillère) Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) procuration à

Mme DALLY Brigitte (3eme Adjointe) SINAPAYEL Marie Josée Mme (Conseillère)

procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)

Mme VION Marie Claire (Conseillère) procuration à M. ZETTOR Josian (Conseiller)

MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à Mme BERNON Nadège (2eme adjointe)

#### Absents:

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)

M. ABAR Dominique (Conseiller)

M. FELICITE Roland (Conseiller)

M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3eme adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Réglement Européen sur la Protection des données chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de cas droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@maine-saintleu fr)



Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Recu en préfecture le 16/09/2022

ID: 974-219740131-20220916-13\_14092022-DE





**AFFAIRE N° 13 /14092022** 

# LES ECOLES DE SAINT-LEU A L'ERE DU NUMERIQUE - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT AU TITRE DU REACT-UE

Direction Education et Cadre de Vie / Vie Educative

## Le Maire expose:

La Commune de Saint-Leu s'est engagée dans le développement du numérique au sein des écoles afin de réduire la fracture numérique, en facilitant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base pour chaque élève, au sortir du CM2.

Dans un premier temps, la transition des écoles vers le numérique s'est faite à travers l'équipement des salles informatiques en postes fixes, afin de permettre aux élèves de découvrir l'outil informatique.

Dans un deuxième temps, tous les élèves ont pu bénéficier des Espaces numériques de Travail pour créer du lien entre les parents, les enseignants et les enfants et modifier les relations de travail entre chacun des partenaires.

Certaines classes ont aussi été dotées de postes informatiques mobiles et de vidéoprojecteurs pour permettre aux enseignants volontaires de travailler autrement avec les élèves.

Cependant, de profondes disparités existent encore entre les écoles et même les classes au sein des écoles.

Partant de ce constat. la Commune souhaite systématiser la mise à disposition au sein de chaque classe de CM1 et de CM2 de portables informatiques, et ce, pour chaque élève.

Chacune de ces classes sera dotée en plus des postes informatiques, d'un visualiseur, d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et de bornes wifi pour une connexion de qualité.

Ce projet concerne 12 écoles, regroupant 1 100 élèves et 45 classes.

C'est dans ce cadre que la Commune sollicite les financements du FEDER au titre de REACT-UE à hauteur de 982 182.60 € HT soit 90 % du coût total décomposé, comme suit :

- 1 100 ordinateurs portables
- 45 vidéoprojecteurs
- 45 visualiseurs
- 45 écrans de projection
- 45 bornes wifi
- 12 switch POE 48 ports

### Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le projet ;
- De valider le plan de financement prévisionnel décliné, comme suit :

Dépenses HT		Recettes	Marian La Resid	%
Equipement	1 091 314	Union européenne Fonds propres commune	982 182,60 109 131,40	90 10
TOTAL	1 091 314	TOTAL	1 091314	100%

D'autoriser le Maire ou l'élue déléguée à solliciter la subvention ;

Affiché le 16/09/2022



ID: 974-219740131-20220916-13\_14092022-DE

- D'autoriser le Maire ou l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire auprès du FEDER volet REACT-UE, à hauteur de 982 182.60 € HT;
- De prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant);
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

## Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet ;
- Valide le plan de financement prévisionnel décliné, comme suit :

Dépenses HT		Recettes		%
Equipement	1 091 314	Union européenne	982 182,60	90
		Fonds propres commune	109 131,40	10
TOTAL.	1 091 314	TOTAL	1 091314	100 %

- Autorise le Maire ou l'élue déléguée à solliciter la subvention ;
- Autorise le Maire ou l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire auprès du FEDER volet REACT-UE, à hauteur de 982 182.60 € HT;
- Accepte la prise en charge du différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant);
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 16 SEP. 2022 Le Président de séance,

Bruno DOMEN